

La directrice

Paris, le 04 juin 2015

Objet :
Lancement du portail national www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) viennent de lancer officiellement le portail www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr, concrétisant par anticipation l'article 19 du projet de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Ce portail a été construit dans une dynamique partenariale, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'information sur l'aide à l'autonomie. Il a été conçu pour les personnes âgées et leurs proches confrontés à une situation de perte d'autonomie afin de les informer sur les solutions existantes, les aides disponibles, les démarches à accomplir et les orienter dans leur parcours.

Dès son lancement, la campagne de promotion du portail s'appuie sur des relations presse et sur le réseau de partenaires afin de faire connaître ce nouveau portail et le numéro de téléphone associé. En tant que relais institutionnel, lieu de passage ou interlocuteur des personnes âgées et de leurs aidants, nous avons le plaisir de vous communiquer des outils de communication à diffuser largement pour faire connaître ce nouveau service.

Pour toute demande de documentation supplémentaire, vous pouvez contacter Mari-Wenn Puillandre (mari-wenn.puillandre@cnsa.fr / 01 53 91 28 56) ou Isabelle Lecoeuvre (isabelle.lecoeuve@cnsa.fr / 01 53 91 28 30).

Je vous remercie par avance de votre appui dans le relais de ces outils de communication et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées. *et cordiales*


Geneviève Gueydan